



**SUPPLEMENT EN DATE DU 30 MAI 2013 AU PROSPECTUS AYANT RECU LE VISA
N°13-244 EN DATE DU 28 MAI 2013**

**mise à la disposition du public à l'occasion de l'offre au public et du placement auprès
d'investisseurs qualifiés en Belgique et au Grand-Duché de Luxembourg (l' « Offre ») et de
l'admission aux négociations sur le marché réglementé d'Euronext Bruxelles d'obligations de
Vranken-Pommery Monopole (l'« Émetteur »)**



Visa de l'Autorité des Marchés Financiers

En application des articles L. 412-1 et L. 621-8 du Code monétaire et financier français et de son règlement général, notamment de ses articles 211-1 à 216-1, l'Autorité des marchés financiers a apposé le visa n°13-251 en date du 30 mai 2013 sur le présent supplément. Ce supplément a été établi par l'Émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

Le visa, conformément aux dispositions de l'article L. 621-8-1-I du Code monétaire et financier français, a été attribué après que l'Autorité des marchés financiers a vérifié « *que le document est complet et compréhensible, et que les informations qu'il contient sont cohérentes* ». Il n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération, ni authentification des éléments comptables et financiers présentés.

Le prospectus relatif à l'Offre visé par l'AMF comprend :

- le prospectus visé par l'AMF le 28 mai 2013 sous le n° 13-244 ; et
- le présent supplément au prospectus.

Des exemplaires papier du présent supplément et du prospectus visé par l'AMF le 28 mai 2013 sous le n° 13-244 sont disponibles sans frais auprès de l'Émetteur, 5, place Général Gouraud, 51100 Reims, France. Le présent supplément et le prospectus peuvent également être consultés sur les sites internet de Vranken-Pommery Monopole (www.vrankenpommery.fr) et de l'Autorité des marchés financiers (« AMF ») (www.amf-france.org).

Le résumé du prospectus tel que modifié par le présent supplément a été traduit en néerlandais sous la responsabilité de l'Émetteur. En cas de divergence entre la version française et la version néerlandaise du résumé du prospectus (tel que modifié par le présent supplément), la version française fera foi et prévaudra.

TABLE DES MATIÈRES

REMARQUES GENERALES.....	3
PAGE DE GARDE.....	4
RÉSUMÉ DU PROSPECTUS.....	5
MODALITÉS ET CONDITIONS DE L'OFFRE.....	6
INFORMATIONS GÉNÉRALES	7
ATTESTATION DE LA PERSONNE RESPONSABLE.....	8

REMARQUES GENERALES

Le présent supplément (le « Supplément ») complète et doit être lu conjointement avec le prospectus ayant reçu le visa n° 13-244 le 28 mai 2013 mis à la disposition du public à l'occasion de l'offre au public et du placement auprès d'investisseurs qualifiés en Belgique et au Grand-Duché de Luxembourg et de l'admission aux négociations sur le marché réglementé d'Euronext Bruxelles d'obligations de l'Émetteur (le « Prospectus »). Le Supplément, établi conformément à ce qui est indiqué à la section 1 « Délai – Procédure de souscription » et à la section 8 « Clôture anticipée et allocation des Obligations » du Chapitre « Modalités et conditions de l'Offre » du Prospectus, constitue un Supplément au sens de l'article 212-25 du Règlement général de l'AMF.

Les termes définis utilisés dans le Supplément et qui ne sont pas autrement définis dans le Supplément auront le sens qui leur est attribué dans le Prospectus.

Hormis ce qui est mentionné dans le Supplément, il n'existe pas d'autre nouvel élément significatif, d'erreur manifeste ou d'inexactitude relative aux informations incluses dans le Prospectus depuis sa publication, qui est susceptible d'avoir une influence significative sur l'évaluation des Obligations.

Le Supplément reprend ci-après les paragraphes du Prospectus qui sont modifiés. Les autres informations contenues dans le Prospectus demeurent inchangées.

Des copies du Supplément et du Prospectus sont disponibles sans frais au siège de l'Émetteur situé 5, place Général Gouraud, 51100 Reims, France ainsi que sur les sites internet de l'Émetteur (www.vrankenpommery.fr) et de l'AMF (www.amf-france.org).

PAGE DE GARDE

Les informations figurant sur la page de garde restent inchangées à l'exception de l'écart de taux par rapport au taux mid-swap à 6 ans constaté au moment de la fixation des conditions financières de l'émission figurant au cinquième paragraphe de cette page de garde qui est modifié comme suit :

Le taux de rendement actuariel brut de cette émission est égal à 3,77%. Ce taux n'est pas représentatif d'un taux de rendement futur. Ce taux représente un écart de taux de 269,2 points de base par rapport au taux mid-swap¹ à 6 ans constaté au moment de la fixation des conditions financières de l'émission (soit 1,078% constaté le 28 mai 2013 aux environs de 9h15 – source : Bloomberg). Le taux de référence mid-swap est donné à titre de comparaison et est susceptible d'évoluer entre la date où il a été constaté (28 mai 2013) et le début de la période de souscription (3 juin 2013).

¹ Taux de référence de marché pour les emprunts obligataires.

RÉSUMÉ DU PROSPECTUS

Les informations figurant dans le résumé du Prospectus restent inchangées à l'exception de l'écart de taux par rapport au taux mid-swap à 6 ans constaté au moment de la fixation des conditions financières de l'émission figurant au paragraphe « Rendement actuariel brut » de l'Elément C.9 « Taux d'intérêt nominal » de ce résumé qui est modifié comme suit :

C.9 Taux d'intérêt nominal

Rendement actuariel brut

Le taux de rendement actuariel brut de cette émission est égal à 3,77%. Ce taux n'est pas représentatif d'un taux de rendement futur. Ce taux représente un écart de taux de 269,2 points de base par rapport au taux mid-swap² à 6 ans constaté au moment de la fixation des conditions financières de l'émission (soit 1,078% constaté le 28 mai 2013 aux environs de 9h15 – source : Bloomberg). Le taux de référence mid-swap est donné à titre de comparaison et est susceptible d'évoluer entre la date où il a été constaté (28 mai 2013) et le début de la période de souscription (3 juin 2013).

² Taux de référence de marché pour les emprunts obligataires.

MODALITÉS ET CONDITIONS DE L'OFFRE

Les informations figurant dans le Chapitre « Modalités et conditions de l'Offre » du Prospectus restent inchangées à l'exception de l'écart de taux par rapport au taux mid-swap à 6 ans constaté au moment de la fixation des conditions financières de l'émission figurant au cinquième paragraphe de la section 3 « Fixation du prix des Obligations » de ce Chapitre qui est modifié comme suit :

MODALITES ET CONDITIONS DE L'OFFRE

SECTION 3 FIXATION DU PRIX DES OBLIGATIONS

Le taux de rendement actuariel brut de cette émission est égal à 3,77%. Ce taux n'est pas représentatif d'un taux de rendement futur. Ce taux représente un écart de taux de 269,2 points de base par rapport au taux mid-swap à 6 ans constaté au moment de la fixation des conditions financières de l'émission (soit 1,078% constaté le 28 mai 2013 aux environs de 9h15 – source : Bloomberg). Le taux de référence mid-swap est donné à titre de comparaison et est susceptible d'évoluer entre la date où il a été constaté (28 mai 2013) et le début de la période de souscription (3 juin 2013).

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Les informations figurant dans le Chapitre « Informations générales » du Prospectus restent inchangées à l'exception de l'ajout du Supplément dans les documents listés au quatorzième paragraphe de ce Chapitre qui est modifié comme suit :

INFORMATIONS GENERALES

Pendant la durée de validité du Prospectus, les documents suivants (ou copie de ces documents) peuvent être consultés :

- (i) les statuts de l'Émetteur ;
- (ii) le Document de Référence 2011 et l'actualisation du Document de Référence 2011 ;
- (iii) le Document de Référence 2012 ;
- (iv) le Prospectus ;
- (v) le Supplément ;
- (vi) la Convention d'Agent ; et
- (vii) la Convention de Clearing.

Ces documents pourront être obtenus, sans frais, dans les bureaux de l'Émetteur 5, place Général Gouraud, 51100 Reims, France et dans les bureaux de l'Agent Financier Domiciliaire et Payeur aux heures habituelles d'ouverture des bureaux. Le Prospectus, le Supplément et tous les documents incorporés par référence dans le Prospectus comme indiqué dans le Chapitre « Informations incorporées par référence » du Prospectus sont également disponibles sans frais sur le site internet de l'Émetteur (www.vrankenpommery.fr) et sur le site internet de l'AMF (www.amf-france.org).

ATTESTATION DE LA PERSONNE RESPONSABLE

1. Personne responsable des informations contenues dans le Supplément

Monsieur Paul-François Vranken,
Président Directeur-Général de Vranken-Pommery Monopole S.A.
5, place Général Gouraud,
51100 Reims
France

2. Déclaration de la personne responsable des informations contenues dans le Supplément

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent supplément sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

Monsieur Paul-François Vranken,
Président Directeur-Général de Vranken-Pommery Monopole S.A.

Paris, le 30 mai 2013